

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
22 juin 2018

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 25

**OBJET :**

**6. CONSTRUCTION  
D'UNE SALLE  
POLYVALENTE AU  
SART. AVENANT AU  
MARCHÉ.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 059-215904004-20180628-05072018006 LN-DE



L'an deux mil-dix-huit, le vingt-huit JUIIN à dix-huit

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna – M. LAPIERRE Julien **donnant délégations respectives** à M. DUYCK Joël – M. BAUDRY José – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – M. LEMETTRE Jean-Louis.

**ABSENTS :** Mme CARON Sophie – Mme BOUVET Margaret – M. LORIDAN Bernard – Mme DUMONT-DELAMBRE Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 6 juillet 2017, le conseil municipal a lancé la procédure adaptée du marché pour la construction d'une salle polyvalente du Sart. Ce marché se décompose en 7 lots.

❖ Le lot 3 (Plomberie, Chauffage, Ventilation) a été attribué à la société Dumont énergie.

Il convient de procéder à un avenant (n° 1) relatif à des travaux de flocage au-dessus de la cuisine.

**Montant de l'avenant :**

↓ **Lot 3 :** Initial 149 515,87 € HT Avenant n° 1 : + 5 325,11 € HT

Il revient au conseil municipal d'autoriser cette application. L'avis de la commission d'appels d'offres n'est pas nécessaire.

Le conseil municipal invité, **à l'unanimité :**

- autorise le maire à passer cet avenant avec la société correspondante, selon les modalités susmentionnées dont l'avenant est annexé à la délibération ;
- autorise le maire à signer tous les actes à intervenir ;
- impute les dépenses à l'article 2313 du budget communal.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

